



---

FSMA\_2019\_01-9 du 17/12/2018

### Reporting P40

---

#### **Champ d'application:**

Institutions de retraite professionnelle

---

Chaque donnée demandée est suivie du numéro de code utilisé dans le canal de reporting électronique.

#### *Général et Identification*

- *Date à laquelle le conseil d'administration a approuvé le reporting P40<sup>1</sup>* (100)
- *Personne de contact*
  - Adresse e-mail (110)
  - Nom et prénom (120)
  - Numéro de téléphone (130)
- *Personne responsable du reporting auprès du prestataire de services externe<sup>2</sup>*
  - Adresse e-mail (140)
  - Nom et prénom (150)
  - Numéro de téléphone (160)
- *Personne de contact pour les plaintes/demandes d'informations des affiliés*
  - Adresse e-mail (162)
  - Nom et prénom (164)
  - Numéro de téléphone (166)

---

<sup>1</sup> Le reporting P40 n'est considéré comme définitif qu'après son approbation par le conseil d'administration.

<sup>2</sup> Si le reporting n'est pas fait par un représentant de l'IRP.

- *Nombre de personnes employées<sup>3</sup> : par l'IRP*
  - à temps plein (170)
  - à temps partiel (180)
  - total en équivalents temps plein (190)
- *Frais de personnel<sup>45</sup> : à charge de l'IRP (200)*
- *Si votre IRP est située à Bruxelles, dans quelle langue souhaitez-vous que la FSMA vous adresse sa correspondance officielle ? (205)*

## **Bonne gouvernance**

Répondez à ces questions et renvoyez si nécessaire à un document existant, téléchargé dans eCorporate.

### **Assemblée générale**

- *Toutes les entreprises d'affiliation sont-elles membres de l'IRP ?<sup>6</sup> (210)*
- *L'IRP gère-t-elle des obligations de retraite sans qu'une entreprise d'affiliation ne soit pour cela membre de l'IRP, par exemple en raison de la sortie de l'entreprise d'affiliation ou de la dissolution ou la faillite de l'entreprise d'affiliation ? (220)*
- *Chaque personne morale, membre de l'assemblée générale, a-t-elle désigné au moins un représentant permanent ?<sup>7</sup> (230)*
- *Y-a-t-il encore d'autres membres que les entreprises d'affiliation et les affiliés ou les bénéficiaires ou leurs représentants ?<sup>8</sup> (240)*

*Si oui, quel est leur pourcentage de droits de vote au sein de l'assemblée générale ?<sup>9</sup> (250)*

- *Combien de fois l'assemblée générale s'est-elle réunie lors de l'exercice comptable écoulé ?<sup>10</sup> (260)*

---

<sup>3</sup> Bilan social, code 105.

<sup>4</sup> Bilan social, code 102.

<sup>5</sup> Les données relatives aux frais de personnel ne sont utilisées, agrégées pour l'ensemble du secteur, que pour permettre à la FSMA de satisfaire à ses obligations vis-à-vis d'Eurostat.

<sup>6</sup> Article 14, § 1<sup>er</sup>, de la LIRP.

<sup>7</sup> Les membres de l'assemblée générale d'une IRP peuvent être tant des personnes physiques que des personnes morales. Lorsqu'une personne morale est nommée membre de l'OFP, elle est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale (article 15 de la LIRP).

<sup>8</sup> Article 14, § 2, de la LIRP.

<sup>9</sup> Article 14, § 2, de la LIRP.

<sup>10</sup> Assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

## **Organes opérationnels de l'IRP<sup>11</sup>**

### **Conseil d'administration**

Liste des administrateurs (300)

- Nom des administrateurs<sup>12</sup>
- Prénom des administrateurs
- Nom du représentant permanent de la personne morale<sup>13</sup>
- Prénom du représentant permanent de la personne morale
- Président
- Numéro de téléphone
- Date de naissance
- Adresse e-mail
- Représentant :
  - *de l'entreprise d'affiliation ;*
  - *des affiliés ou des bénéficiaires ;*
  - *autres.*

Les données relatives aux administrateurs auront été préalablement encodées sur la base des indications déjà fournies par l'IRP, dans le passé, via eCorporate. Si les données pré-encodées ne correspondent pas à la situation prévalant au moment de l'approbation du reporting P40, l'IRP doit en informer la FSMA par e-mail adressé à [pensions@fsma.be](mailto:pensions@fsma.be) et communiquer les données correctes via eCorporate.

- Le cas échéant, décrivez la compétence spéciale de représentation ou de signature qui est octroyée à certains membres du conseil d'administration (ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations). (310)
- Combien de fois le conseil d'administration s'est-il réuni lors de l'exercice comptable écoulé ? (320)
- Lors de l'exercice comptable écoulé, un administrateur a-t-il été révoqué avant la fin de son mandat ou un administrateur a-t-il démissionné pour une raison autre que le fait de quitter l'entreprise d'affiliation ou de changer de fonction au sein de cette entreprise ? (330)

---

<sup>11</sup> Certaines données auront été préalablement encodées par la FSMA sur la base des informations téléchargées dans eCorporate. Si les données pré-encodées sont erronées ou si certains organes opérationnels n'y sont pas repris, l'IRP doit en informer la FSMA par e-mail adressé à [pensions@fsma.be](mailto:pensions@fsma.be) et communiquer les données correctes via eCorporate.

<sup>12</sup> Article 29 de la LIRP.

<sup>13</sup> Les membres des organes opérationnels d'une IRP peuvent être tant des personnes physiques que des personnes morales. Lorsqu'une personne morale est nommée membre d'un organe opérationnel, elle est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale (article 23 de la LIRP).

- *Si oui*, veuillez en exposer brièvement les motifs ou donnez la date du rapport de l'assemblée générale dans lequel cela peut être lu sur eCorporate. (335)
- Le conseil d'administration<sup>14</sup> a-t-il examiné lors de l'exercice comptable écoulé si l'IRP dispose d'un contrôle interne adéquat ?<sup>15</sup> (340)

*donnez une brève description :*

- *des observations du conseil d'administration ;*
- *des points qui peuvent être améliorés ;*
- *des éventuelles mesures que propose le conseil d'administration en vue d'une amélioration.*

*ou donnez la date du rapport du conseil d'administration dans lequel cela peut être lu sur eCorporate. (350)*

- Le conseil d'administration<sup>16</sup> a-t-il examiné lors de l'exercice comptable écoulé si l'IRP dispose d'une politique de continuité adéquate et que, le cas échéant, les prestataires de services externes sont intégrés dans cette politique de continuité ?<sup>17</sup> (360)

*donnez une brève description :*

- *des observations du conseil d'administration ;*
- *des points qui peuvent être améliorés ;*
- *des éventuelles mesures que propose le conseil d'administration en vue d'une amélioration.*

*ou donnez la date du rapport du conseil d'administration dans lequel cela peut être lu sur eCorporate. (370)*

- Un suivi est-il prévu en cas d'absence ou de maladie de longue durée d'un membre du conseil d'administration afin que le fonctionnement du conseil d'administration ne soit pas compromis ? (380)

---

<sup>14</sup> Le cas échéant, sur la base d'un rapport émanant d'un autre organe opérationnel.

<sup>15</sup> La FSMA attend du conseil d'administration qu'il effectue cet examen chaque année (Circulaire CPP\_2007\_2\_LIRP du 23 mai 2007 relative à la gouvernance des IRP).

<sup>16</sup> Le cas échéant, sur la base d'un rapport émanant d'un autre organe opérationnel.

<sup>17</sup> La FSMA attend du conseil d'administration qu'il effectue cet examen chaque année (Circulaire CPP\_2007\_2\_LIRP du 23 mai 2007 relative à la gouvernance des IRP).

## Autres organes opérationnels<sup>18</sup>

A compléter séparément pour chaque organe opérationnel<sup>19</sup> :

Liste des membres des organes opérationnels (400)

- Nom des membres de l'organe opérationnel<sup>20</sup>
- Prénom des membres de l'organe opérationnel
- Nom du représentant permanent de la personne morale<sup>21</sup>
- Prénom du représentant permanent de la personne morale
- Date de naissance
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail

Les données relatives aux membres des autres organes opérationnels auront été préalablement encodées sur la base des indications déjà fournies par l'IRP dans le passé. Si les données pré-encodées ne correspondent pas à la situation prévalant au moment de l'approbation du reporting P40, l'IRP doit en informer la FSMA par e-mail adressé à [pensions@fsma.be](mailto:pensions@fsma.be) et communiquer les données correctes via eCorporate.

- La composition et les compétences de l'organe opérationnel, à savoir au moins les tâches opérationnelles qui lui ont été confiées (cf. article 22 de la LIRP), ont-elles fait l'objet d'une description détaillée ? (405)
  - *Si oui*, renvoyez à (une page spécifique d'un) document<sup>22</sup> téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations). (410)
- Le cas échéant, décrivez la compétence spéciale de représentation ou de signature qui a été octroyée à certains membres de l'organe opérationnel (ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations). (420)
- Combien de fois l'organe opérationnel s'est-il réuni lors de l'exercice comptable écoulé ?<sup>23</sup> (480)

---

<sup>18</sup> Cette rubrique mentionne les organes disposant d'un pouvoir de décision. Les organes ne disposant que d'une compétence d'avis sont mentionnés dans la rubrique "Organes consultatifs".

<sup>19</sup> L'organe chargé de la gestion journalière est également considéré comme un organe opérationnel, même s'il n'est composé que d'une seule personne (article 32 de la LIRP).

<sup>20</sup> Article 32 de la LIRP.

<sup>21</sup> Les membres des organes opérationnels d'une IRP peuvent être tant des personnes physiques que des personnes morales. Lorsqu'une personne morale est nommée membre d'un organe opérationnel, elle est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale (article 23 de la LIRP).

<sup>22</sup> Par exemple, un règlement d'ordre intérieur, les statuts, un rapport du conseil d'administration.

<sup>23</sup> Si l'organe chargé de la gestion journalière n'est composé que d'une seule personne, il n'y a pas lieu de répondre à cette question.

- Les activités de l'organe opérationnel ont-elles été formalisées dans des rapports ou des notes ? (450)
- Combien de fois l'organe opérationnel a-t-il fait rapport au conseil d'administration durant l'exercice comptable écoulé ? (435)
- Lors de l'exercice comptable écoulé, un membre de l'organe opérationnel a-t-il été révoqué avant la fin de son mandat ou un membre de l'organe opérationnel a-t-il démissionné pour une raison autre que le fait de quitter l'entreprise d'affiliation ou de changer de fonction au sein de cette entreprise ? (460)
  - *Si oui*, veuillez en exposer brièvement les motifs ou donnez la date du rapport de l'organe opérationnel compétent dans lequel cela peut être lu sur eCorporate. (465)
- Un suivi est-il prévu en cas d'absence ou de maladie de longue durée d'un membre de l'organe opérationnel afin que le fonctionnement de l'organe opérationnel ne soit pas compromis ? (470)

#### **Organes consultatifs de l'IRP<sup>24</sup>**

- L'IRP dispose-t-elle d'un ou de plusieurs organes consultatifs ? (550)
  - *Si oui*, mentionnez la dénomination de chacun de ces organes et donnez pour chacun d'eux une description détaillée des compétences qu'il assume (ou renvoyez, pour la description de ces compétences, à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations). (570)

#### **Comités**

- L'IRP dispose-t-elle d'un ou de plusieurs comités sociaux ?<sup>25</sup> (500)
- L'IRP dispose-t-elle d'un comité de surveillance ?<sup>26</sup> (510)

---

<sup>24</sup> Cette rubrique mentionne uniquement les organes ne disposant que d'une compétence d'avis. Les organes disposant d'un pouvoir de décision sont mentionnés dans la rubrique "Autres organes opérationnels".

<sup>25</sup> Article 34 de la LIRP.

<sup>26</sup> Article 41, § 2, de la LPC.

### **Commissaire agréé**

- Le commissaire agréé a-t-il, dans son rapport relatif à l'exercice précédant celui sur lequel porte le reporting, formulé des constatations (remarques et/ou recommandations) à l'intention de la FSMA ?<sup>27</sup> Si la réponse à cette question est "Oui", il y a lieu de répondre aux questions suivantes (600) :
  - *Le conseil d'administration a-t-il pris position en ce qui concerne ces constatations ?* (610)
  - *Si oui, indiquez la date du rapport du conseil d'administration dans lequel cela peut être lu sur eCorporate.* (620)
  - *Si non, pourquoi ?* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (630)

### **Actuaire désigné**

- La fonction d'actuaire désigné est-elle exercée par un prestataire de services externe ? (700)
- Le cas échéant, décrivez les tâches autres que celles relevant de la mission légale d'actuaire désigné que ce prestataire de services externe, ou le bureau qui l'emploie, remplit pour l'IRP (ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations). (710)
- L'IRP a-t-elle pris des mesures pour garantir l'indépendance de l'actuaire désigné ? (720)
  - *Si oui, donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations.* (750)
- L'actuaire désigné a-t-il formulé des remarques ou des recommandations dans l'avis qu'il a adressé à l'IRP lors de l'exercice comptable écoulé ? Si la réponse à cette question est "Oui", il y a lieu de répondre aux questions suivantes (760) :
  - *Le conseil d'administration a-t-il pris position en ce qui concerne ces remarques et/ou recommandations ?* (770)
  - *Si oui, indiquez la date du rapport du conseil d'administration dans lequel cela peut être lu sur eCorporate.* (780)
  - *Si non, pourquoi ?* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (790)

---

<sup>27</sup> Il s'agit du rapport du commissaire agréé portant sur l'exercice 2015.

- Le conseil d'administration<sup>28</sup> a-t-il évalué lors de l'exercice comptable écoulé les activités de l'actuaire désigné ? (800)

*donnez une brève description :*

- *des observations du conseil d'administration ;*
- *des points qui peuvent être améliorés ;*
- *des éventuelles mesures que propose le conseil d'administration en vue d'une amélioration.*

*ou donnez la date du rapport du conseil d'administration dans lequel cela peut être lu sur eCorporate. (810)*

### **Fonction d'audit interne**

- Nom et prénom de l'auditeur interne<sup>29</sup> (1000)
- Numéro de téléphone (1010)
- Adresse e-mail (1020)

Les nom, prénom, numéro de téléphone et adresse e-mail de l'auditeur interne auront été préalablement encodés sur la base des indications déjà fournies par l'IRP dans le passé. Si les données pré-encodées ne correspondent pas à la situation prévalant au moment de l'approbation du reporting P40, l'IRP doit en informer la FSMA par e-mail adressé à [pensions@fsma.be](mailto:pensions@fsma.be) et communiquer les données correctes via eCorporate<sup>30</sup>.

- La fonction d'audit interne est-elle exercée par un prestataire de services externe, autre qu'un travailleur de l'entreprise d'affiliation ? (1030)
- Le cas échéant, décrivez les tâches autres que celles relevant de la fonction d'audit interne que ce prestataire de services externe remplit pour l'IRP (ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations). (1040)
- Une charte d'audit a-t-elle été rédigée, octroyant à l'auditeur interne un statut approprié au sein de l'IRP ?<sup>31</sup> (1050)
- L'auditeur interne a-t-il rédigé un plan d'audit établissant les objectifs et la portée de sa mission et fixant les moyens requis ?<sup>32</sup> (1060)
  - *Si oui, le plan d'audit a-t-il été approuvé par le conseil d'administration ? (1070)*

---

<sup>28</sup> Le cas échéant, sur la base d'un rapport émanant d'un autre organe opérationnel.

<sup>29</sup> Si la fonction d'audit interne est exercée par une personne morale, il convient de mentionner également le nom du représentant permanent.

<sup>30</sup> En utilisant le [formulaire concernant la désignation d'un auditeur interne](#).

<sup>31</sup> Cf. circulaire CPP\_2007\_2\_LIRP du 23 mai 2007 relative à la gouvernance des IRP.

<sup>32</sup> Cf. circulaire CPP\_2007\_2\_LIRP du 23 mai 2007 relative à la gouvernance des IRP.



- Existe-t-il des remarques ou recommandations émises par l'auditeur interne dans ses précédents rapports dont le suivi n'est pas clôturé ? Si la réponse à cette question est "Oui", il y a lieu de répondre aux questions suivantes (1080) :
  - *Le conseil d'administration a-t-il pris des mesures ou rédigé un plan d'action pour répondre à ces remarques et/ou recommandations ?* (1090)
  - *Si non, pourquoi ?* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (1100)
  - *Si oui, indiquez la date du rapport du conseil d'administration dans lequel cela peut être lu sur eCorporate.* (1110)
  - *Si oui, l'IRP a-t-elle exécuté le plan d'action ou les mesures envisagées dans le timing prévu ?* (1120)

*Si non, pour quelles raisons le plan d'action ou les mesures envisagées n'a-t-il /n'ont-elles pas été exécuté(es) ?* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (1130)

- Le conseil d'administration<sup>33</sup> a-t-il évalué lors de l'exercice comptable écoulé si l'IRP dispose d'une fonction d'audit interne appropriée ?<sup>34</sup> (1140)

*donnez une brève description :*

- *des observations du conseil d'administration ;*
- *des points qui peuvent être améliorés ;*
- *des éventuelles mesures que propose le conseil d'administration en vue d'une amélioration.*

*ou donnez la date du rapport du conseil d'administration dans lequel cela peut être lu sur eCorporate.* (1150)

### **Intégrité et compliance de l'IRP**

- L'IRP dispose-t-elle d'un code de déontologie ou d'un autre document dans lequel le personnel, les administrateurs, les membres des organes opérationnels, les membres des organes consultatifs et les prestataires de services externes sont soumis à des normes strictes en matière d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité et d'équité ? (1200)
- Durant l'exercice comptable écoulé, l'IRP a-t-elle identifié les sources potentielles de conflits d'intérêts et/ou de fraude ? (1210)
  - *Quelles mesures ont été prises pour reconnaître, suivre et, le cas échéant, gérer les conflits d'intérêts et/ou la fraude ?* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (1220)

---

<sup>33</sup> Le cas échéant, sur la base d'un rapport émanant d'un autre organe opérationnel.

<sup>34</sup> Evaluation à effectuer sur base périodique, conformément à la circulaire CPP\_2007\_2\_LIRP du 23 mai 2007 relative à la gouvernance des IRP.

- Y a-t-il des liens familiaux, juridiques ou économiques entre les personnes (personnes morales et personnes physiques) qui exercent les fonctions clés<sup>35</sup> de l'IRP et les membres des organes opérationnels ou entre les personnes qui exercent les fonctions clés elles-mêmes<sup>36</sup> ? (1230)
  - Si oui, lesquels ? (1240)
- Nom et prénom du compliance officer<sup>37</sup> (1250)
- Numéro de téléphone (1260)
- Adresse e-mail (1270)

Les nom, prénom, numéro de téléphone et adresse e-mail du compliance officer auront été préalablement encodés sur la base des indications déjà fournies par l'IRP dans le passé. Si les données pré-encodées ne correspondent pas à la situation prévalant au moment de l'approbation du reporting P40, l'IRP doit en informer la FSMA par e-mail adressé à [pensions@fsma.be](mailto:pensions@fsma.be) et communiquer les données correctes via eCorporate<sup>38</sup>.

- La fonction de compliance est-elle exercée par un prestataire de services externe, autre qu'un travailleur de l'entreprise d'affiliation ? (1280)
- Le cas échéant, décrivez les tâches autres que celles relevant de la fonction de compliance que ce prestataire de services externe remplit pour l'IRP (ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations). (1290)
- Une charte de compliance a-t-elle été rédigée, octroyant au compliance officer un statut approprié au sein de l'IRP ?<sup>39</sup> (1300)
- Existe-t-il des remarques ou recommandations émises par le compliance officer dans ses précédents rapports dont le suivi n'est pas clôturé ? Si la réponse à cette question est "Oui", il y a lieu de répondre aux questions suivantes (1310) :
  - *Le conseil d'administration a-t-il pris des mesures ou rédigé un plan d'action pour répondre à toutes ces remarques et/ou recommandations ?* (1320)
  - *Si non, pourquoi ?* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (1330)
  - *Si oui, indiquez la date du rapport du conseil d'administration dans lequel cela peut être lu sur eCorporate.* (1340)
  - *Si oui, l'IRP a-t-elle exécuté le plan d'action ou les mesures envisagées dans le timing prévu ?* (1350)

---

<sup>35</sup> Par fonctions clés, il y a lieu d'entendre celles de l'auditeur interne, du compliance officer, de l'actuaire désigné et du commissaire agréé.

<sup>36</sup> Par exemple, l'actuaire désigné et le compliance officer travaillent auprès du même prestataire de services ou l'auditeur interne et le compliance officer travaillent auprès de la même entreprise d'affiliation, ...

<sup>37</sup> Si la fonction de compliance est exercée par une personne morale, il convient de mentionner également le nom du représentant permanent.

<sup>38</sup> En utilisant le [formulaire concernant la désignation d'un compliance officer](#).

<sup>39</sup> Cf. circulaire CPP\_2007\_2\_LIRP du 23 mai 2007 relative à la gouvernance des IRP.

*Si non, pour quelles raisons le plan d'action ou les mesures envisagées n'a-t-il /n'ont-elles pas été exécuté(es) ? (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (1360)*

- Durant l'exercice comptable écoulé, l'IRP a-t-elle reçu des plaintes d'affiliés ou de bénéficiaires ? (1370)
  - Combien ? (1380)
  - *Quels étaient principalement les sujets de ces plaintes ?<sup>40</sup>* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (1390)
- L'IRP tient-elle un registre des plaintes ? (1400)
- Le conseil d'administration<sup>41</sup> a-t-il évalué lors de l'exercice comptable écoulé si l'IRP dispose d'une fonction de compliance appropriée ?<sup>42</sup> (1410)

*donnez une brève description :*

- *des observations du conseil d'administration ;*
- *des points qui peuvent être améliorés ;*
- *des éventuelles mesures que propose le conseil d'administration en vue d'une amélioration.*

*ou donnez la date du rapport du conseil d'administration dans lequel cela peut être lu sur eCorporate. (1420)*

---

<sup>40</sup> Par exemple, discrimination, fiche de pension, sortie, conditions d'adhésion, calcul des droits de pension, ...

<sup>41</sup> Le cas échéant, sur la base d'un rapport émanant d'un autre organe opérationnel.

<sup>42</sup> La FSMA attend du conseil d'administration qu'il effectue cette évaluation chaque année (Circulaire CPP\_2007\_2\_LIRP du 23 mai 2007 relative à la gouvernance des IRP).

## **Sous-traitance**

**A compléter séparément pour chaque prestataire de services externe** (y compris l'entreprise d'affiliation)<sup>43</sup> :

- Nom de la personne de contact (1500)
- Prénom de la personne de contact (1510)
- Numéro de téléphone et adresse e-mail de la personne de contact (1520)
  
- Quel type d'activités le prestataire de services externe exerce-t-il pour l'IRP ?
  - Gestion de patrimoine (3700)
  - Conseil en gestion de patrimoine (3710)
  - Gestion actuarielle (3720)
  - Conseil actuariel (3730)
  - Gestion administrative (notamment gestion des données) (3740)
  - Reporting à la FSMA (3750)
  - Déclaration à la DB2P (3760)
  - Comptabilité (3770)
  - Autres (3780)
  
- Un contrat de sous-traitance écrit a-t-il été conclu avec le prestataire de services externe ? Celui-ci est-il à jour et signé par toutes les parties ? (1550)
  
- Le contrat de sous-traitance contient-il une clause garantissant la continuité et la qualité des activités sous-traitées dans le cas où ces activités seraient transférées vers un autre prestataire de services ? (1560)
  
- Le contrat de sous-traitance contient-il une clause prévoyant que la FSMA, le commissaire agréé, l'actuaire désigné, l'auditeur interne et le compliance officer de l'IRP peuvent avoir à tout moment et sans encombre accès aux activités sous-traitées en vue de l'exercice de leurs tâches ? (1570)
  
- Le prestataire de services externe dispose-t-il pour les deux derniers exercices comptables d'une certification relative à la qualité des services fournis ? (1580)
  
- Le prestataire de services externe a-t-il à son tour sous-traité totalement ou partiellement les activités à des tiers ? (1590)

---

<sup>43</sup> Conformément au principe n° 7 de la circulaire CPP\_2007\_2\_LIRP du 23 mai 2007 relative à la gouvernance des IRP, l'on entend par sous-traitance le fait pour l'IRP de confier à un tiers, par contrat de mandat ou contrat d'entreprise, l'exercice pour son propre compte, d'une ou plusieurs de ses activités. Seules les fonctions opérationnelles et activités critiques ou importantes qui sont sous-traitées doivent être mentionnées. Pour juger si une fonction opérationnelle ou une activité est critique ou importante, il convient de vérifier si elle est d'une importance essentielle pour la conduite des affaires de l'IRP, en ce sens que l'IRP, sans cette fonction opérationnelle ou cette activité, ne serait pas en mesure de prester ses services. La sous-traitance de fonctions clés telles que celles du commissaire agréé, de l'actuaire désigné, du compliance officer et de l'auditeur interne, qui sont abordées ailleurs dans ce document, ne doit pas être mentionnée, pas plus que celle des fonctions de dépositaire des actifs (*custodian*) et de conseiller occasionnel.

- *Si oui, qui est le sous-traitant ? Quelles activités sont concernées par cette sous-traitance ? (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (1600)*
- De quelle façon l'IRP suit-elle les activités du prestataire de services externe (réunions périodiques, rapports, ...) ? (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (1610)
- Durant l'exercice comptable écoulé, le conseil d'administration<sup>44</sup> a-t-il évalué les activités du prestataire de services externe<sup>45</sup> ? (1620)

*donnez une brève description :*

- *des observations du conseil d'administration ;*
- *des points qui peuvent être améliorés ;*
- *des éventuelles mesures que propose le conseil d'administration en vue d'une amélioration.*

*ou donnez la date du rapport du conseil d'administration dans lequel cela peut être lu sur eCorporate. (1630)*

- Durant l'exercice comptable écoulé, le conseil d'administration<sup>46</sup> a-t-il évalué la procédure qui fait en sorte que l'échange et le traitement des données entre l'IRP et le prestataire de services externe se fassent de façon correcte et dans les délais<sup>47</sup> ? (1640)

*donnez une brève description :*

- *des observations du conseil d'administration ;*
- *des points qui peuvent être améliorés ;*
- *des éventuelles mesures que propose le conseil d'administration en vue d'une amélioration.*

*ou donnez la date du rapport du conseil d'administration dans lequel cela peut être lu sur eCorporate. (1650)*

- Le prestataire de services a-t-il signalé des problèmes pouvant avoir un impact sur l'exercice de ses activités pour l'IRP ? (1680)
- Lors de l'exercice comptable écoulé, l'IRP a-t-elle changé de prestataire de services externe ? (1690)
  - *Si oui, l'IRP a-t-elle respecté sa procédure en matière de choix et de désignation du prestataire de services externe ? (1700)*

---

<sup>44</sup> Le cas échéant, sur la base d'un rapport émanant d'un autre organe opérationnel.

<sup>45</sup> La FSMA attend du conseil d'administration qu'il effectue cette évaluation sur base périodique, ce qui ne veut pas nécessairement dire chaque année.

<sup>46</sup> Le cas échéant, sur la base d'un rapport émanant d'un autre organe opérationnel.

<sup>47</sup> La FSMA attend du conseil d'administration qu'il effectue cette évaluation sur base périodique, ce qui ne veut pas nécessairement dire chaque année.

### **Gestion et protection des données des affiliés**

- L'IRP dispose-t-elle d'une procédure pour contrôler la fiabilité des données personnelles qui sont notamment utilisées aux fins du calcul des engagements de pension ? (1750)
  - *Si oui, donnez une brève description de cette procédure (ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations).* (1760)
- L'IRP dispose-t-elle d'une procédure pour garantir la confidentialité et la sécurisation des données (*restricted access*) ? (1910)
  - *Si oui, donnez une brève description de cette procédure (ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations).* (1920)
- Durant l'exercice comptable écoulé, le conseil d'administration<sup>48</sup> a-t-il évalué les procédures précitées<sup>49</sup> ? (1770)

*donnez une brève description :*

- *des observations du conseil d'administration ;*
- *des points qui peuvent être améliorés ;*
- *des éventuelles mesures que propose le conseil d'administration en vue d'une amélioration.*

*ou donnez la date du rapport du conseil d'administration dans lequel cela peut être lu sur eCorporate.* (1780)

- Durant l'exercice comptable écoulé, des transferts collectifs vers ou depuis un autre organisme de pension ont-ils été effectués ? (1800)
  - *Si oui, comment l'IRP s'est-elle assurée de la qualité des données échangées au sujet des affiliés ? (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations)* (1810)
- Durant l'exercice comptable écoulé, les fiches de pension ont-elles été envoyées à tous les affiliés actifs ? (1820)
  - *Si non, pourquoi ? (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations)* (1830)
- Durant l'exercice comptable écoulé, tous les paiements ont-ils été effectués dans les délais fixés ? (1840)

---

<sup>48</sup> Le cas échéant, sur la base d'un rapport émanant d'un autre organe opérationnel.

<sup>49</sup> La FSMA attend du conseil d'administration qu'il effectue cette évaluation sur base périodique, ce qui ne veut pas nécessairement dire chaque année.

- *Si non, pourquoi ?* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (1850)
- Lors du traitement des données des affiliés, est-il fait usage des données du registre national (par exemple l'adresse) ? (1860)
- L'IRP et/ou le(s) prestataire(s) de services externe(s) conservent-ils un back-up des données dans un autre bâtiment sécurisé ? (1900)
- Au cours de l'exercice écoulé, le système informatique a-t-il été affecté par une ou plusieurs panne(s) ayant perturbé le fonctionnement de l'IRP pendant un jour ou plus ? (2840)
- Le système informatique appartient-il à une autre entité que l'IRP ou les entreprises d'affiliation ? (2850)

## **Données concernant l'(les) entreprise(s) d'affiliation**

Une entreprise d'affiliation est toute entreprise ou tout autre organisme, qu'il comporte ou soit composé d'une ou de plusieurs personnes morales ou physiques, qui agit en qualité d'employeur ou en qualité de travailleur indépendant ou d'une combinaison de ces deux qualités et qui verse des contributions à une institution de retraite professionnelle.

La FSMA souligne que l'IRP peut uniquement être renseignée comme entreprise d'affiliation si elle compte ses propres travailleurs parmi les affiliés.

**Pour chaque entreprise d'affiliation**, les informations suivantes doivent être fournies:

### **Coordonnées**

- *Forme juridique* (2000)
- *Numéro d'entreprise*<sup>50</sup> (2010)
- *Rue + numéro* (2020)
- *Code postal* (2030)
- *Commune* (2040)
- *Pays* (2050)

### **Type d'entreprise d'affiliation** (2060)

Choisir entre :

- *de droit privé*
- *de droit public, soumise à la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises*
- *de droit public, non soumise à la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises*

### **Type de pension**

Seules les IRP dont l'entreprise d'affiliation est de droit public doivent également préciser s'il s'agit de :

- 4.3.1. *pensions légales* (2070) *et/ou de*
- 4.3.2. *pensions extralégales* (2080)

---

<sup>50</sup> Numéro d'entreprise : le numéro d'identification unique (composé de 10 positions numériques uniques) attribué par la Banque-carréfour des Entreprises du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie.  
Ne mentionner que ce code de 10 chiffres, y compris le "0" et non précédé du sigle "BE".  
Exemple : 0412345678 et non 0412.345.678 ou BE412345678.



### **Activité de l'entreprise d'affiliation**

- *Numéro de la (ou des) (sous-)commission(s) paritaire(s)*. Ne renseigner que le(s) numéro(s) de la (des) (sous-)commission(s) paritaire(s). Ajouter une nouvelle ligne pour chaque numéro. (2090)
- *Activité : code(s) NACE<sup>51</sup> (2100)*. Ne renseigner que le(s) code(s) des sous-classes, sans points ni espaces. Ajouter une nouvelle ligne pour chaque code

### **Ratios**

Si l'entreprise d'affiliation est une entreprise étrangère, fournir les ratios suivants :

- *Ratio de liquidité* : actifs circulants sur dettes à court terme<sup>52</sup> (2110)
- *Ratio de rentabilité (ROE : return on equity)* : profit ou perte après impôt sur fonds propres (2120)
- *Ratio de solvabilité* : fonds propres sur total du passif (2130)
- *Fonds propres* (2140)

---

<sup>51</sup> Les informations sur les codes NACEBEL se trouvent sur le site du [SPF Economie](#).

<sup>52</sup> Le ratio de liquidité ne doit pas être fourni si l'entreprise d'affiliation est une entreprise d'assurances ou un établissement de crédit.

## Données du régime

**Pour chaque régime** géré au sein de l'IRP, veuillez fournir les données suivantes :

- **Le SigedisID des régimes belges** (2200)
- **Ce régime est-il géré dans le cadre d'activités transfrontalières ?** (2210)
- **Pour quelles entreprises d'affiliation ce régime est-il instauré ?**<sup>53</sup> (100)
- **Quelle est la durée des obligations pour ce régime ?**<sup>54</sup> (2220) Par *durée*, on entend la durée Macaulay, à savoir la durée de vie moyenne des flux financiers pondérée par leur valeur actualisée selon le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des provisions techniques. (2230)

S'il existe plusieurs taux d'actualisation des provisions techniques, veuillez utiliser le taux le plus élevé. Dans tous les cas, veuillez préciser le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la *durée Macaulay*.

## Nature du régime

Préciser la nature du régime. Il y a plusieurs possibilités :

- *Activités visées aux articles 55, alinéa 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, et 135, alinéa 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, de la LIRP*

Sont visées ici les activités de pension complémentaire pour travailleurs salariés/dirigeants d'entreprise ainsi que les activités de pension légale

- *Régime d'entreprise* (2240)
  - ◆ *Sectoriel* (2250) : si un régime d'entreprise constitue en tout ou en partie l'exécution d'un engagement de pension sectoriel, il y a lieu d'indiquer qu'il y a *opting-out*.
- *Régime sectoriel* (2260)
- *Régime multi-employeurs* (2270)
- *Régime social* (2280) : indiquer si le régime (d'entreprise, sectoriel ou multi-employeurs) est un régime social (c'est-à-dire accompagné d'un volet de solidarité)
- *Engagement individuel de pension* (2290)

---

<sup>53</sup> Dans FiMIS, le lien entre le régime et les entreprises d'affiliation pour lesquelles ce régime a été instauré, est établi dans un chapitre distinct.

<sup>54</sup> Pour les plans de type "contributions définies pures" (sans garantie tarifaire), la durée ne doit pas être indiquée.

- *Activités visées à l'article 55, alinéa 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, de la LIRP*

Sont visées ici les activités de pension complémentaire pour travailleurs indépendants (il s'agit principalement des régimes de pension instaurés dans le cadre de la LPCI)

- *Régime ordinaire (2300)*
- *Régime social (2310)*

### **Solidarité** (article 74, § 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>, de la LIRP)

S'il existe un volet solidarité, mentionner pour celui-ci :

- *l'identité du gestionnaire du régime de solidarité : nom et forme juridique (2320)*

### **Affiliés au régime**

Veuillez mentionner qui sont les affiliés au régime :

- *tous les travailleurs<sup>55</sup> (2330)*
- *une catégorie de travailleurs<sup>56</sup> (2340) : dans ce dernier cas, décrire la catégorie*

### **Nombre d'affiliés**

- *Actifs (2350)*
- *Affiliés avec droits différés (2360)*
- *Rentiers (2370)*

### **Type de régime**

Veuillez désigner une ou plusieurs des catégories suivantes :

- *Engagement de type prestations définies (à l'exception des régimes cash-balance) (2390)*
- *Engagement de type contributions définies (sans garantie tarifaire) (2400)*
- *Engagement de type contributions définies avec garantie tarifaire (2410)*
- *Cash-balance (2420)*
- *Autre (2430) : si vous choisissez "autre", vous devez donner une description*

---

<sup>55</sup> Les IRP agréées pour les activités visées à l'article 55, alinéa 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, de la LIRP doivent lire "indépendants" et/ou "non-indépendants tels que visés à l'article 54 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994".

<sup>56</sup> Il peut s'agir de dirigeants d'entreprise indépendants.

### **Type de garantie et de prestations<sup>57</sup>**

Pour chaque garantie prévue par le régime, indiquer le type de prestation :

- *Pension complémentaire à l'âge de la retraite*
  - Rente sans option en capital (2440)
  - Rente avec option en capital (2450)
  - Capital (2460)
- *Décès après l'âge de la retraite*
  - Rente sans option en capital (2470)
  - Rente avec option en capital (2480)
  - Capital (2490)
- *Décès avant l'âge de la retraite*
  - Rente sans option en capital (2500)
  - Rente avec option en capital (2510)
  - Capital (2520)
- *Invalidité avant l'âge de la retraite*
  - Rente sans option en capital (2530)
  - Rente avec option en capital (2540)
  - Capital (2550)
  - Exonération de prime (2560)

### **Source de financement**

Veillez indiquer la/les source(s) de financement à laquelle/auxquelles il est recouru pour le régime concerné

- *Contributions patronales<sup>58</sup> (2570)*
- *Contributions des travailleurs (2580)*
- *Contributions personnelles de dirigeants d'entreprise indépendants (2590)*

---

<sup>57</sup> À compléter uniquement pour les activités visées à l'article 55, alinéa 1<sup>er</sup>, 1° et 2°, et à l'article 135, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, de la LIRP.

<sup>58</sup> Les IRP agréées pour les activités visées à l'article 55, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, de la LIRP doivent lire "indépendants" et/ou "non-indépendants tels que visés à l'article 54 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994".

## **Informations technico-financières**

- Veuillez indiquer, pour le plan de financement actuel :
  - *la date de son entrée en vigueur* (3000)
  - *la date de sa ratification par l'assemblée générale* (3010)
- L'entreprise (toutes les entreprises) d'affiliation a-t-elle (ont-elles) marqué son (leur) accord sur le plan de financement en cours ? (3020)

### **Régimes de retraite gérés**

- Les caractéristiques de tous les régimes de retraite gérés par l'IRP sont-elles décrites dans le plan de financement ? (3025)
  - *Si non, quels régimes et/ou quelles caractéristiques ne sont pas décrit(e)s et pourquoi ?* (3030)
- Durant l'exercice comptable écoulé, les régimes de retraite ont-ils fait l'objet de modifications qui ont un impact sur l'estimation et le financement des provisions techniques et sur la justification de leur caractère prudent ? (3040)

*Si oui :*

- *décrivez ces modifications et leur impact sur le niveau des provisions techniques* (ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (3050)
- *les documents clés (règlement de pension, plan de financement, ...) ont-ils été adaptés en fonction de ces modifications ?* (3060)

### **Provisions techniques**

- Le montant des provisions en fin d'exercice s'écarte-il de celui des provisions attendues, selon le plan de financement, pour une ou plusieurs des catégories complétées par l'IRP dans l'état Statistique VI ? (3070)
  - *Si oui, pour quelles catégories ?* (3080)
- Durant l'exercice comptable écoulé, le mode de calcul des provisions techniques a-t-il été modifié dans le plan de financement ? (3090)
  - *Si oui, pour quelle raison ?* (circonstances juridiques, démographiques ou économiques) (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (3100)

- Durant l'exercice comptable écoulé, des écarts significatifs ont-ils été constatés par rapport aux hypothèses établies dans le plan de financement pour le calcul des provisions techniques<sup>59</sup> ? (3110)
  - *Si oui, lesquels ?* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (3120)
  - *Quelle suite l'IRP y a-t-elle donné ?* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (3130)

### ***Justification du caractère prudent des provisions techniques***

- Le plan de financement prévoit-il un test périodique pour justifier le caractère prudent des provisions techniques (test stochastique, test déterministe, *stress test* ou autre) ? (3140)
  - *Si oui, un test de ce type a-t-il été effectué au cours de l'exercice comptable écoulé ?* (3150)
    - *Si oui, quels en ont été les résultats ?* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (3160)
- Des modifications ont-elles été apportées à la méthodologie selon laquelle le test est effectué ? (3170)
  - *Si oui, lesquelles ? Pourquoi ces modifications étaient-elles nécessaires ? Dans quelle mesure le nouveau test est-il comparable au test précédent ?* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (3180)
- Le test a-t-il été effectué pour une raison autre que sa réalisation périodique telle que prévue par le plan de financement ? (3190)
  - *Si oui, quelles étaient les raisons d'effectuer le test ?*<sup>60</sup> (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (3200)

---

<sup>59</sup> Par exemple, le taux d'actualisation par rapport au rendement constaté, les gains/pertes de mortalité, les gains/pertes de longévité, ...

<sup>60</sup> Par exemple, une modification sensible du nombre de participants ou de sa composition, un glissement des engagements de pension de type DC vers ceux de type DB, ...

- Le plan de financement prévoit-il la réalisation d'un **test de continuité stochastique** ?  
Si oui, veuillez répondre aux questions ci-dessous. Si plusieurs tests de continuité sont effectués (par exemple, par patrimoine distinct, par entreprise d'affiliation, par type de plan,...), faites porter votre réponse sur le test le plus représentatif. (3210)
  - A quelle **date** le dernier test de continuité stochastique a-t-il été effectué ? (3220)
  - Quel était l'**objectif** de ce test ?
    - déterminer une marge de sécurité explicite faisant partie de la provision technique (3230)
    - déterminer des marges de sécurité implicites dans un ou plusieurs paramètres de calcul (3240)
    - un autre objectif (par exemple, outil de gestion des risques, simulation de la charge de pension future, ...) (3250)
  - Quel est le **critère de solvabilité** qui sous-tend le test de continuité ?  
Veuillez indiquer le critère choisi par l'IRP pour définir la notion de sous-financement. A-t-elle fixé un niveau de financement déterminé qui doit être à tout moment atteint (par exemple, *Best Estimate*<sup>61</sup>, PCT,...) (approche *Value at Risk* (VaR)) ou mesure-t-elle la probabilité que les prestations de retraite découlant de ses engagements puissent être effectivement versées (probabilité de ruine) ? La combinaison des deux critères est possible.
    - VaR sur la base du *Best Estimate* (3260)
    - VaR sur la base du montant le plus élevé entre le *Best Estimate* et la PCT (3270)
    - VaR sur la base de la PCT (3280)
    - VaR sur la base de la PLT (3290)
    - Probabilité de ruine (3300)
    - Combinaison de la probabilité de ruine et d'une approche VaR (3310)
    - Autre critère (3320)
  - Si un critère de solvabilité VaR est utilisé, le test tient-il compte d'une "**perte maximale**" que les entreprises d'affiliation s'engagent à apurer, que ce soit sur la base d'un plan de redressement ou non ? (3330)  
Veuillez indiquer si le test prend comme critère un niveau de financement à 100 % ou à un autre pourcentage. (3340)
  - Comment les **passifs** sont-ils projetés ?
    - Scénario *run-off* : déroulement de la population actuelle sur la base des prestations acquises à la date de calcul (3350)
    - Going concern – PBO<sup>62</sup> : déroulement de la population actuelle sur la base de prestations qui évoluent en termes d'augmentations salariales (années de service figées à la date de calcul) (3360)

---

<sup>61</sup> ABO (*Accumulated Benefit Obligation*) sur la base de paramètres estimés de manière réaliste.

<sup>62</sup> PBO signifie *Projected Benefit Obligation*.

- Going concern – TBO<sup>63</sup> : déroulement de la population actuelle sur la base de prestations qui évoluent en fonction des années de service prestées et d'augmentations salariales (3370)
- Going concern – population ouverte : remplacement des affiliés en cas de décès, de sortie ou de départ à la retraite. Les prestations évoluent en fonction des années de service et d'augmentations salariales (3380)
- Autre méthodologie (3390)
- *Quel est le **niveau d'actifs** utilisé comme point de départ pour le test de continuité ?*
  - Le niveau d'actifs correspondant à celui des provisions techniques (3400)
  - La valeur de marché du portefeuille d'investissement à la date de calcul (3410)
  - Un autre niveau (3420)
- *Si, dans le cadre du test, différentes classes d'actifs sont modélisées et projetées, font-elles ensuite périodiquement l'objet d'un rebalancement conformément aux dispositions de la SIP ? (3430)*
- *Quel est l'**horizon de projection** par rapport, respectivement, au critère VaR et/ou à la probabilité de ruine ?*

Si, pour un critère déterminé, le test est effectué par rapport à différentes périodes de projection, veuillez indiquer la période la plus longue.

  - Nombre forfaitaire d'années (3440)
  - Duration (3450)
  - 2 x duration (3460)
  - *Run-off* total (3470)
  - Autre période (3480)
- *Quel est le risque de sous-financement admis par rapport au critère de solvabilité à 100 % et par rapport à la période de projection indiquée ? (3490)*
- *Comment le **risque de sous-financement** est-il mesuré ?*
  - Sans mémoire. L'on entend par là que le niveau de financement d'un scénario déterminé est, à tout moment, mesuré indépendamment du passé (3500)
  - De manière cumulative. L'on entend par là que lorsqu'un scénario fait apparaître, à un moment donné, une insuffisance de financement, il sera, par la suite, considéré à tout moment comme un scénario défavorable (3510)

---

<sup>63</sup> TBO signifie *Total Benefit Obligation*.



## **Population**

- Durant l'exercice comptable écoulé, des fluctuations significatives se sont-elles produites au niveau de l'effectif des affiliés ou dans certaines catégories d'affiliés ? (3520)
  - *Si oui,*
    - *lesquelles et pour quelles raisons ?*<sup>64</sup> (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (3530)
    - *quelles suites l'IRP y a-t-elle donné ou y donnera-t-elle ?* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (3540)

## **Financement**

- Existe-t-il un principe de solidarité en matière de financement des engagements ou de paiement des contributions entre les entreprises d'affiliation en cas de carence de l'une d'entre elles ? (2800)
- Le montant des contributions effectivement versées durant l'exercice comptable écoulé s'écarte-t-il de celui des contributions attendues, déterminées selon la méthode et les hypothèses de financement indiquées dans le plan de financement ? (3550)
  - *Si oui, quelle en est la raison ?* (3560)
- Durant l'exercice comptable écoulé, des écarts significatifs ont-ils été constatés entre les hypothèses de financement énoncées dans le plan de financement<sup>65</sup> et la réalité ? (3570)
  - *Si oui, quelles suites l'IRP y a-t-elle donné ou y donnera-t-elle ?* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (3580)

---

<sup>64</sup> Par exemple, l'adhésion à une nouvelle entreprise d'affiliation, le transfert vers ou depuis l'IRP d'une partie des affiliés à la suite d'une restructuration de l'entreprise d'affiliation (fusion, acquisition, ...), des licenciements collectifs, ...

<sup>65</sup> Par exemple, le taux d'actualisation par rapport au rendement constaté, l'indexation, le *turnover*, les gains/pertes de mortalité, les gains/pertes de longévité, ...

### **Autres évolutions**

- Durant l'exercice comptable écoulé, l'IRP a-t-elle connu d'autres évolutions que celles évoquées ci-dessus qui pourraient avoir une incidence sur ses provisions techniques, sur la pérennité de ses engagements ou sur leur financement ? (3590)
  - *Si oui, lesquelles ?* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (3600)
  - *Si oui, quelles suites l'IRP y a-t-elle donné ou y donnera-t-elle ?* (donnez une description ou renvoyez à une page spécifique d'un document téléchargé dans eCorporate où figurent ces informations) (3610)
- Depuis son rapport précédent, l'actuaire désigné a-t-il émis à l'intention de l'IRP des avis autres que son avis annuel ? (3620)

### **Réassurance**

- Si l'IRP recourt à un contrat de réassurance pour bénéficier de la réduction de la marge de solvabilité ou affecte la part des réassureurs dans les provisions techniques comme valeur représentative, veuillez le préciser et indiquer le nom, l'adresse et le code du/des réassureur(s)
  - *Marge de solvabilité*
    - Nom et code du/des réassureur(s) (2700)
  - *Valeurs représentatives*
    - Nom et code du/des réassureur(s) (2710)
- Durant l'exercice comptable écoulé, l'IRP a-t-elle conclu, modifié et/ou résilié des contrats de réassurance ? (3630)
  - *Si oui, lesquels et pour quelle raison ?* (3640)

### **Régimes de pension**

- Toutes les prestations de pension doivent-elles être liquidées en euros ? (2810)

*Si non, indiquer, pour la partie des engagements donnant lieu à des paiements non libellés en euros, la devise concernée (2820) et le montant (2830) des engagements dans cette devise.*

## **Données financières supplémentaires**

Veillez répondre à chaque question, même lorsque le montant est nul. Dans ce dernier cas, veuillez indiquer "0" dans la case correspondante.

- La déclaration sur les principes de la politique de placement (la SIP) a-t-elle été modifiée au cours de l'exercice comptable ? (2855)
- Quel est le rendement attendu du portefeuille global pour l'année prochaine ? (2860)  
Par portefeuille global, il y a lieu d'entendre - pour l'application de cette question - le portefeuille qui met en œuvre l'allocation stratégique des actifs, telle que définie dans la déclaration sur les principes de la politique de placement.
- Quel est l'écart type de la valeur du portefeuille global, basé sur la matrice variances-covariances de tous les éléments du portefeuille (volatilité attendue) ? L'écart type doit être indiqué dans la même unité que le rendement attendu, à savoir en pourcentage. (2870)
- Quel est le montant des cash-flows attendus pour l'exercice suivant, à l'exception des "dotations restant à encaisser", des créances à un an au plus et des dettes à un an au plus ?

Ces cash-flows attendus comprennent notamment :

- *les versements attendus des entreprises d'affiliation* (2880)
  - *les prestations attendues aux affiliés* (2890)
  - *les paiements attendus des assureurs et des réassureurs* (2900)
  - *les primes à verser aux assureurs et aux réassureurs* (2910)
  - *les cash-flows liés à des mouvements dans les comptes de régularisation de l'actif<sup>66</sup>* (2920)
  - *les cash-flows liés à des mouvements dans les comptes de régularisation du passif<sup>67</sup>* (2930)
- Quel est, à la date de clôture, le pourcentage de titres prêtés par l'IRP (securities lending) ? (2940)

---

<sup>66</sup> Dans la mesure où ils ne sont pas déjà inclus dans les autres cash-flows attendus.

<sup>67</sup> Idem.